« SAS DU LITTORAL »
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 €uros
89, Rue des Eglantiers – C/O Mr Yves DELIEUVIN
Les Parcs de Valescure – Ilot 5
83700 SAINT-RAPHAEL

RCS FREJUS 401.817.507. – 2000 B 370

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-six juin à neuf heures,

Les actionnaires de la Société « SAS DU LITTORAL », Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €uros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement, au siège social de la société, sur convocation du Président.

La société GROUPE INTER EXPERTS, représentée par Madame Laetitia VERRIER, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoquée, s'est excusée de ne pouvoir assister à la réunion.

Il est établi une feuille de présence, émargée par les actionnaires au fur et à mesure de leur entrée en séance.

Monsieur Yves DELIEUVIN préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Yann DELIEUVIN est désigné en qualité de secrétaire.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital social ; en conséquence, l'assemblée générale peut valablement se constituer et délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- L'ordre du jour de l'assemblée,
- Copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- Copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ;
- Les statuts à jour de la société ;
- La feuille de présence arrêtée par les membres du bureau ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale se trouve réunie en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte à l'issue de laquelle diverses observations sont échangées.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1°RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Président, décide de nommer Monsieur Yann DELIEUVIN, demeurant à AIX EN PROVENCE (13100) 8 avenue de la Violette, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Monsieur Yann DELIEUVIN, présent à la réunion, accepte la fonction qui vient de lui être confiée et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité à l'exercice de cette fonction.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST VOTEE A L'UNANIMITE.

2°RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer l'ensemble des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de FREJUS.

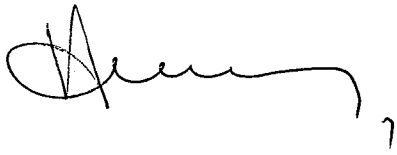
MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST VOTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à neuf heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Directeur Général.

DONT PROCES-VERBAL

LE PRESIDENT
Yves DELIEUVIN



LE SECRETAIRE
Yann DELIEUVIN
(bon pour acception des fonctions de Directeur Général)

